



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2010  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Turques et Caïques

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	4
III. Budget . . . . .	6
IV. Situation économique . . . . .	7
A. Généralités . . . . .	7
B. Tourisme . . . . .	8
C. Services financiers . . . . .	8
D. Agriculture, pêche et bâtiment . . . . .	9
E. Transports et communications . . . . .	9
V. Situation sociale . . . . .	10
A. Immigration et emploi . . . . .	11
B. Éducation, jeunesse et sports . . . . .	12
C. Santé . . . . .	12
D. Criminalité et justice . . . . .	13
E. Environnement . . . . .	13



VI.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux .....	14
VII.	Statut futur du territoire .....	15
A.	Position du gouvernement du territoire .....	15
B.	Position de la Puissance administrante .....	15
C.	Décision prise par l'Assemblée générale .....	16

## I. Généralités

1. L'archipel des Turques et Caïques est un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il compte 40 îles et cayes situées à 145 kilomètres au nord d'Haïti et de la République dominicaine et à 925 kilomètres au sud-est de Miami (États-Unis d'Amérique). Seules six de ces îles ont une population permanente. Le territoire s'étend sur une superficie totale de 948,2 kilomètres carrés<sup>1</sup>.

2. Les îles Turques et Caïques furent découvertes en 1512 par l'Espagne. De 1874 à 1959, elles ont été gouvernées par le Royaume-Uni en tant que territoire dépendant de la Jamaïque. Elles sont devenues une colonie distincte du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en 1962, sous le contrôle des Bahamas. Lorsque celles-ci ont accédé à l'indépendance en 1973, les îles Turques et Caïques ont été placées sous l'autorité d'un gouverneur britannique en poste à la Grande Turque.

3. Selon des données actuarielles recueillies en septembre 2009, la population ne dépasserait pas 32 000 habitants, chiffre inférieur aux estimations précédentes. Sur ce total, environ 9 700<sup>2</sup> sont citoyens des îles Turques et Caïques; ce sont les « belongers » (ressortissants), qui ont le droit de voter et de se présenter aux élections générales. Le statut de « belonger » est accordé par le gouvernement territorial en fonction de la durée de résidence sur le territoire, de la contribution à la société et du degré d'assimilation à la communauté. Il est possible également de devenir « belonger » par mariage. Ceux qui constituent le reste de la population et qui viennent pour la plupart d'Haïti et de la République dominicaine ainsi que des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Royaume-Uni et d'autres pays européens, sont considérés comme non ressortissants (« non belongers »)<sup>1</sup>.

4. Dans un rapport publié le 6 juillet 2008, la Commission des affaires étrangères du Royaume-Uni, tout en constatant qu'il serait politiquement difficile d'accorder le droit de vote à des non-ressortissants, a encouragé les gouvernements des territoires à réexaminer cette question pour les non-ressortissants ayant résidé sur un territoire d'outre-mer pendant une période raisonnable. Elle a également recommandé que la question des droits des non-ressortissants demeure inscrite à son ordre du jour<sup>3</sup>.

5. Près des deux tiers des ressortissants et la grande majorité des expatriés résident à Providenciales. Le deuxième centre de population d'importance est la Grande Turque, suivi des Caïques du nord, du centre et du sud, et de Salt Cay<sup>1</sup>. L'anglais est la langue principale, mais l'espagnol, le français et le créole deviennent de plus en plus courants, surtout parmi les Haïtiens et les Dominicains. Le christianisme est la principale religion de l'archipel.

---

*Note* : Les renseignements figurant dans le présent document sont tirés des éléments d'information communiqués au Secrétaire général par la Puissance administrante, en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ainsi que de publications dont certaines ont été diffusées par le gouvernement du territoire.

<sup>1</sup> Îles Turques et Caïques, Ministère de la planification économique et des statistiques, consulté à l'adresse [www.depstc.org](http://www.depstc.org).

<sup>2</sup> Information communiquée par la Puissance administrante le 29 décembre 2009.

<sup>3</sup> Septième rapport de la Commission des affaires étrangères, session 2007/08, territoires d'outre-mer.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

6. Les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer sont fondées sur le Livre blanc de 1999 intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer »<sup>4</sup>. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer (*British Overseas Territories Act – 2002*) prévoyait l'octroi de la nationalité britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ». La Constitution entrée en vigueur le 9 août 2006 a été négociée entre le territoire et le Gouvernement britannique.

7. Conformément à la nouvelle Constitution, le territoire des îles Turques et Caïques a été géré selon un système ministériel de gouvernement jusqu'au 14 août 2009<sup>2</sup>, le Gouverneur étant nommé par la Puissance administrante. Les informations relatives à l'évolution de cette situation ont été consignées dans le document de travail A/AC.109/2009/10 et sont présentées et mises à jour dans la partie suivante.

8. En vertu de la Constitution de 2006, le Gouverneur est responsable des affaires étrangères, de la défense, de la sécurité intérieure, y compris la police, et de certaines questions de service public, notamment la réglementation des services financiers internationaux, et consulte le Cabinet selon les besoins. Les autres portefeuilles sont administrés par les divers ministres du Cabinet. Le Gouverneur suit les conseils du Cabinet dans ces domaines sauf instruction contraire du Secrétaire d'État s'exprimant au nom de la Puissance administrante. Un Conseil de sécurité national consultatif, présidé par le Gouverneur, fait des recommandations au Cabinet sur les questions de sécurité nationale. La Constitution de 2006 a porté création d'un poste de gouverneur adjoint qui doit être pourvu par un ressortissant nommé par le Gouverneur. Tel qu'indiqué précédemment, le Gouverneur Gordon Wetherell a pris ses fonctions le 5 août 2008.

9. En outre, la Constitution de 2006 prévoit un cabinet pour le territoire constitué du Gouverneur, d'un premier ministre désigné par le Gouverneur, de six autres ministres nommés par le Gouverneur parmi les membres élus ou désignés de la Chambre d'Assemblée, l'un d'entre eux pouvant être désigné premier ministre adjoint par le Gouverneur, sur recommandation du Premier Ministre, et du Procureur général. Le pouvoir exécutif des îles Turques et Caïques appartient à la Couronne britannique.

10. Le territoire dispose par ailleurs d'un corps législatif qui est constitué par la Couronne britannique et par une Chambre d'Assemblée composée d'un président, de 15 membres élus, de 4 membres nommés et du Procureur général.

11. Le territoire compte deux principaux partis politiques : le People's Democratic Movement (PDM), et le Progressive National Party (PNP), créés en 1975 et en 1980, respectivement. Les dernières élections générales se sont tenues le 9 février 2007, avec un taux de participation de 85 %. Le Progressive National Party, parti au pouvoir dirigé par le Premier Ministre M. Misick, a remporté 13 sièges et le

---

<sup>4</sup> « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer), Livre blanc présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth; reproduit dans A/AC.109/1999/1 et Corr.1, annexe.

People's Democratic Movement en a remporté deux. Les prochaines élections générales sont prévues pour juillet 2011.

12. L'appareil judiciaire du territoire est fondé sur la *common law* anglaise. Aux termes de la Constitution de 2006, il comporte des magistrates' courts (tribunaux de première instance), la Cour suprême et la Cour d'appel, le recours ultime étant l'appel devant le Conseil privé (Privy Council). Sur l'avis de la Commission du service judiciaire, le Gouverneur nomme les juges et les magistrats.

13. Comme signalé précédemment, en juillet 2007, la Commission des affaires étrangères de la Chambre des Communes du Royaume-Uni a commencé une enquête approfondie sur la façon dont le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth s'acquittait de ses responsabilités envers les territoires d'outre-mer. Dans un autre domaine, la Commission des affaires étrangères a également interrogé le Premier Ministre Misick au sujet d'allégations de graves irrégularités financières ayant eu pour cadre les îles Turques et Caïques, notamment au niveau gouvernemental. Un sous-groupe de la Commission s'est rendu dans le territoire en mars 2008 pour étudier la situation sur le terrain<sup>2</sup>. Dans son rapport publié le 6 juillet 2008, la Commission des affaires étrangères a exprimé son inquiétude devant les graves accusations de corruption dans le territoire.

14. En juillet 2008, le Gouverneur a nommé une commission d'enquête, composée d'un commissaire et de personnel d'appui, pour établir s'il existait des informations relatives à des cas récents de corruption ou autre manque de probité grave de la part d'anciens membres et de membres actuels élus de la Chambre d'Assemblée et communiquer ses constatations et recommandations préliminaires au Gouverneur. Le rapport intérimaire du Commissaire a été publié par le Gouverneur le 16 mars 2009. Dans ce rapport, le Commissaire a estimé que, compte tenu des signes manifestes d'amoralité et d'immaturité politiques et d'incompétence administrative généralisée, force était de suspendre sans tarder tout ou partie de la Constitution et d'engager d'autres réformes législatives et administratives.

15. Le Commissaire a présenté son rapport final au Gouverneur le 31 mai 2009. S'appuyant sur des informations fournies par la Puissance administrante, il y a confirmé la conclusion tirée dans son rapport intérimaire, à savoir que de nombreuses informations reçues laissaient fortement présager des cas de corruption systémique et de manque de probité grave sur le territoire. Compte tenu de cette situation et des signes manifestes d'amoralité et d'immaturité politiques ainsi que d'incompétence administrative généralisée, il convenait, selon lui, de suspendre sans tarder tout ou partie de la Constitution et d'engager d'autres réformes législatives et administratives. Le Commissaire a également recommandé l'ouverture d'une enquête pénale à l'encontre de l'ancien Premier Ministre Misick et de quatre anciens ministres de son cabinet<sup>2</sup>.

16. Pendant ce temps, le 19 décembre 2008, le Gouverneur avait dissous la Chambre d'Assemblée *sine die* à la demande du Premier Ministre Misick qui a ensuite démissionné de son poste de chef du Progressive National Party en février 2009 et de ses fonctions de Premier Ministre un mois plus tard. M. Galmo Williams, l'ancien Ministre des affaires intérieures qui avait été élu à la tête du parti, a rempli les fonctions de Premier Ministre des îles Turques et Caïques du 23 mars au 14 août 2009<sup>2</sup>.

17. Comme indiqué précédemment, compte tenu des preuves accumulées sur les îles Turques et Caïques, étayées par le rapport intérimaire du Commissaire, le Royaume-Uni s'est convaincu que certaines parties de la Constitution du territoire devaient être suspendues et a pris des mesures à cette fin. Un projet de décret a été présenté à la Couronne britannique le 18 mars 2009, puis soumis au Parlement le 25 mars. Selon la Puissance administrante, le 14 août 2009, sur instruction du Gouvernement britannique, le Gouverneur a suspendu certaines parties de la Constitution en éliminant le Cabinet, la Chambre d'Assemblée et les références aux pouvoirs ministériels et autres et en suspendant le droit d'être jugé par un jury.

18. Le décret en Conseil conserve d'importants éléments de la Constitution tels que le chapitre portant sur les droits fondamentaux et les dispositions relatives au Gouverneur, aux tribunaux et aux services publics. Les pouvoirs et fonctions qui étaient exercés par les ministres le sont à présent par le Gouverneur, en toute latitude, notamment pour ce qui est des finances publiques, de la législation et de la réforme réglementaire nécessaire.

19. Au début de l'année, dans la déclaration qu'il a faite au cours du séminaire régional organisé sous les auspices du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (12 au 14 mai 2009), le Premier Ministre Williams a considéré qu'en suspendant la Constitution du territoire, le Gouvernement du Royaume-Uni avait manqué à son obligation de permettre au peuple des îles Turques et Caïques de disposer de lui-même.

### III. Budget

20. Le budget, établi sur une base triennale, est révisé tous les ans. L'exercice budgétaire va d'avril à mars

21. Jusqu'à ce que la récente crise financière mondiale éclate, l'économie du territoire avait rapidement évolué, mais cette crise a profondément touché les îles Turques et Caïques. Selon la Puissance administrante, les prévisions de recettes pour les exercices 2007/08 et 2008/09 étaient trop optimistes par rapport aux dépenses effectives correspondantes. De ce fait, et en raison du climat d'incertitude qui régnait autour du Gouvernement en 2009, le budget de l'exercice 2009-2010 n'a été achevé qu'en octobre 2009. Les prévisions budgétaires se chiffraient à 150 millions de dollars seulement, par rapport à 200 millions de dollars l'année précédente. Par ailleurs, le Gouvernement des îles Turques et Caïques avait une dette d'environ 130 millions de dollars, dont un passif non soldé de 56 millions accumulé au cours des deux années précédentes<sup>2</sup>.

22. Dans son premier rapport trimestriel après la suspension de certaines parties de la Constitution, le Gouverneur a énuméré ses priorités consistant à réduire les dépenses, à augmenter les recettes, et à contenir la dette en assurant les meilleurs moyens de la rembourser.

23. L'Administrateur général par intérim du territoire, nommé à la suite de la suspension des parties de la Constitution, a déclaré aux médias<sup>5</sup> que sa première priorité consistait à maîtriser les dépenses avant de s'attaquer au problème suivant, à

---

<sup>5</sup> *fp Turks and Caicos*, <http://diplomaticlogic.com>.

savoir la diminution des recettes. Étant donné que les recettes des îles proviennent essentiellement des taxes liées au tourisme et aux ventes des biens fonciers qui varient de façon imprévisible, il fallait trouver un moyen de mieux répartir le flux de revenus pour stabiliser l'économie. Pour résoudre le problème, il a considéré qu'une réforme du système fiscal avait les meilleures chances d'assurer un accroissement des recettes. Parallèlement, il fallait redoubler d'efforts pour prélever les droits et les taxes non encore réglés. Actuellement, le gouvernement territorial ne perçoit aucune taxe sur les revenus des sociétés et des particuliers, les gains de capitaux ou l'héritage.

24. Selon la presse locale, au début de janvier 2010, le Gouverneur a annoncé, lors d'une conférence de presse, que le Gouvernement britannique avait donné son feu vert pour un emprunt de 85 millions de dollars auprès d'une institution internationale de crédit, qui devrait permettre d'alléger en partie la dette du Gouvernement. Une fois les détails de l'emprunt réglés, celui-ci serait examiné dans le cadre d'un projet de loi de finances supplémentaire.

25. Ces dernières années, les îles Turques et Caïques ont reçu, en plus des fonds provenant du Royaume-Uni, un financement de l'Union européenne et d'organismes multilatéraux. De 2000 à 2007, au titre du programme 9 du Fonds européen de développement (FED), les îles Turques et Caïques ont reçu des fonds d'un montant de 13 millions de dollars. À la suite d'un examen à mi-parcours, les crédits ont été augmentés de 6 millions de dollars au titre du renouvellement du programme d'appui au budget, axé en général sur les transports et en particulier sur les infrastructures portuaires et routières. La troisième tranche de cette allocation a toutefois été suspendue, le Gouvernement n'ayant pas atteint les objectifs budgétaires convenus, et l'Union européenne a décidé de remplacer le financement par une assistance technique. La dixième reconstitution des ressources du FED pour la période 2008-2013 pour les îles Turques et Caïques s'élève à 18,6 millions de dollars. Selon la Puissance administrante, les îles Turques et Caïques viennent d'entamer la mise au point de leur soumission.

## IV. Situation économique

### A. Généralités

26. Depuis les années 80, le tourisme haut de gamme, les services financiers et commerciaux offshore, la pêche, la construction et la vente de biens immobiliers constituent les principaux piliers de l'économie. Les investisseurs étrangers, venant principalement du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, ont joué un rôle important dans la vie économique des îles Turques et Caïques. L'activité économique se concentre sur les îles de Providenciales et de la Grande Turque, qui sont les plus peuplées<sup>6</sup>.

27. Le fait que l'essentiel des besoins du territoire en capitaux et en produits de consommation, tous combustibles compris, est pourvu par voie d'importation provoque un énorme déficit structurel de sa balance commerciale. Les États-Unis sont les plus gros fournisseurs des îles. En 2008, la valeur totale des exportations de marchandises s'élevait à 24,8 millions de dollars contre un coût des importations de

<sup>6</sup> Voir [www.eiu.com](http://www.eiu.com), profil de pays, îles Turques et Caïques 2008.

591,2 millions de dollars. Le déficit de la balance commerciale est largement financé par les recettes provenant du tourisme et des services financiers offshore.

28. Le dollar des États-Unis est la monnaie officielle des îles Turques et Caïques.

29. Selon l'Economist Intelligence Unit, le produit intérieur brut réel aurait diminué de 5 % en 2009, contre une progression de 2,2 % en 2008, après des années de taux de croissance à deux chiffres.

## **B. Tourisme**

30. Après avoir fortement progressé entre 1995 et 2007, les chiffres du tourisme ont chuté en 2008. Selon les chiffres officiels fournis par la Puissance administrante, les arrivées de touristes par voie terrestre se sont chiffrées à 222 834 visiteurs de janvier à septembre 2009 et les débarquements de croisiéristes à 237 113 visiteurs de janvier à juillet 2009. Les arrivées par voie terrestre s'étaient chiffrées à 256 086 visiteurs en 2008 et à 243 435 visiteurs en 2007. En 2008, les débarquements de croisiéristes se sont chiffrés à 237 871 visiteurs. Selon la Hotel and Tourists Association, le taux d'occupation hôtelière, qui était d'environ 60 % en moyenne en 2008, a chuté à environ 50 % en 2009.

31. Certains complexes touristiques haut de gamme ont subi des coupes budgétaires et d'autres, encore au stade de la planification, risquent à présent de ne pas obtenir le financement nécessaire. La Puissance administrante indique que cette situation a eu des incidences graves sur la croissance économique (et sur les recettes gouvernementales) en 2009 et qu'elle compromettra les perspectives de croissance économique pour 2009-2010 et au delà.

32. Selon le site Web du gouvernement territorial, en octobre 2009, le Gouverneur a constitué un groupe de travail sur le tourisme chargé d'élaborer des recommandations relatives à la promotion des îles Turques et Caïques en tant que destination touristique. Le groupe a reçu pour mission d'examiner les rôles respectifs des secteurs privé et public, les meilleurs moyens institutionnels de promouvoir le tourisme sur les îles, les mesures législatives nécessaires et la source de financement la plus adaptée à ce type d'institutions. Le groupe de travail devait présenter son projet de conclusions au Gouverneur vers la fin de novembre 2009.

## **C. Services financiers**

33. Les services financiers, dont l'enregistrement des entreprises, les activités fiduciaires et l'assurance, sont la deuxième source de recettes extérieures après le tourisme et le troisième employeur des îles Turques et Caïques (Economist Intelligence Unit). Les sociétés offshore continuent de trouver attrayants l'absence d'impôts directs, la simplicité et la rapidité des procédures d'inscription au registre du commerce, l'infrastructure financière, la grande liberté financière ainsi que la confidentialité. Il y a trois banques commerciales dans le territoire, à savoir la FirstCaribbean Bank, la Scotiabank et la Royal Bank (toutes trois canadiennes).

34. Vers la fin de 2008, le Ministère des finances du Royaume-Uni a demandé un examen de ses centres financiers offshore, y compris les possibilités et les difficultés à long terme concernant des territoires comme les îles Turques et Caïques. Un rapport publié le 29 octobre 2009 a mis en évidence un certain nombre d'objectifs



que ces territoires étaient censés atteindre en matière d'échange d'informations fiscales, de réglementation financière, de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Dans ce rapport, il a été recommandé aux territoires de consolider leurs finances publiques en diversifiant l'assiette des impôts<sup>2</sup>.

35. En décembre 2009, les îles Turques et Caïques ont été inscrites sur la liste des territoires qui appliquaient effectivement les normes fiscales acceptées sur le plan international (« liste blanche ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du fait qu'elles avaient signé 12 accords d'échange de renseignements fiscaux en vertu desquels elles respectaient le principe de transparence et se conformaient à la norme d'échange de renseignements acceptée sur le plan international.

36. La politique générale du Gouvernement du Royaume-Uni avait consisté à coopérer avec des organismes prestataires d'assistance économique régionale, tels que le Fonds monétaire international, et avec des organismes du territoire pour mieux les aider à se doter de moyens de détection, d'enquête et de poursuite du blanchiment d'argent et d'autres cas de suspicion.

#### **D. Agriculture, pêche et bâtiment**

37. La production agricole est entravée par l'absence d'eau douce et se ramène pour l'essentiel à la culture de légumes et d'agrumes sur les îles Caïques. L'agriculture et la pêche occupent environ 20 % de la main-d'œuvre du territoire.

38. La pêche est le principal secteur de production de l'industrie primaire. Le homard, la conque et d'autres espèces marines constituent le gros des exportations. Les dernières données disponibles montrent que l'agriculture et la pêche n'ont représenté que 0,9 % du produit intérieur brut du territoire en 2007.

39. Au cours des dernières années, le gouvernement territorial a énormément investi dans les projets d'infrastructures – routes, ports et aéroports – y compris la construction de deux nouveaux hôpitaux. Cependant, selon la Puissance administrante, l'activité de construction se réduit considérablement depuis 2007, année où cette activité était stimulée par les travaux de projets touristiques et de construction de bâtiments à usage commercial et résidentiel, avec des risques de retournement sur le plan de l'offre et de la demande. En raison de la crise financière persistante, la construction en général et celle des hôtels en particulier s'est ralentie.

#### **E. Transports et communications**

40. Les moyens de transport et de communication sont de qualité décente. Le réseau routier couvre environ 120 kilomètres, dont 24 kilomètres de routes bitumées à la Grande Turque, à Providenciales et dans les Caïques. Comme indiqué précédemment, il a été fait appel au Fonds européen de développement pour construire un nouveau viaduc reliant les deux plus grandes Caïques (celle du nord et celle du centre). Inauguré en octobre 2007, ce viaduc a été fortement endommagé par le cyclone Ike, mais il est toujours utilisable<sup>2</sup>.

41. Les îles Turques et Caïques ont trois aéroports internationaux, dont le principal est à Providenciales et les deux autres, plus petits, à la Grande Turque et à la Caïque

du sud. Elles ont également des pistes d'atterrissage à Salt Cay, Pine Cay, Parrot Cay, la Caïque du centre et la Caïque du nord. Il y a des vols sans escale à partir d'Atlanta, de Boston, de Charlotte, de Miami, de New York et de Philadelphie aux États-Unis, et de Londres et de Toronto (Canada). Des vols depuis Dallas Fort Worth et Washington sont prévus pour le début de 2010<sup>2</sup>. Il existe des services de liaison aérienne régionaux vers les Bahamas, la Jamaïque, Haïti et la République dominicaine.

42. Le projet d'extension de l'aéroport de Providenciales a été entamé en 2009 et comportera le revêtement et l'allongement de la piste de façon à permettre l'atterrissage de plus grands avions. Cet aéroport sera doté de tous les services modernes conformes aux normes internationales. En janvier 2010, il a été annoncé que les autorités responsables des aéroports, en association avec le Gouvernement des îles Turques et Caïques, avaient obtenu le prêt nécessaire pour faire démarrer le projet. Les travaux devraient commencer dans quelques mois.

43. Comme indiqué précédemment, le principal port commercial (South Dock) se trouve à Providenciales. La Grande Turque dispose elle aussi d'un port commercial et un nouveau port en eau profonde a été construit dans la Caïque du nord en 2007.

44. La Grande Turque disposait initialement de 12 chaînes de télévision câblées mais, en raison des dégâts causés par le cyclone Ike en 2008, quatre chaînes seulement ont pu être récupérées auxquelles de grandes parties de l'île ne seraient pas encore reliées, selon la Puissance administrante. Il y a aussi 32 chaînes<sup>2</sup> à Providenciales, ainsi que 6 stations de radio. Le 28 janvier 2008, Turks and Caicos Island New Media Network a lancé une nouvelle chaîne de télévision nationale qui a été toutefois fermée en novembre 2009 pour des raisons financières<sup>7</sup>. Il n'existe pas de quotidien, mais le premier forum d'information quotidien en ligne des îles Turques et Caïques a été lancé par le réseau de télévision WIV4 en novembre 2007<sup>8</sup>. Les journaux *Turks and Caicos Weekly News* et *Turks and Caicos Sun* sont des hebdomadaires, tandis que le *Turks and Caicos Islands Free Press* est un bimensuel. Le *TCI Journal* est une publication politique accessible sur le Web, qui a été lancée en décembre 2007 à la suite d'une meure de censure imposée par le Gouvernement sur un programme télévisé parrainé par le parti de l'opposition<sup>2</sup>.

## V. Situation sociale

45. Au fil des années, le Gouvernement des îles Turques et Caïques a reconnu qu'il existait de profonds écarts à combler entre les îles et les groupes sociaux. Au nombre des mesures prises a figuré le lancement d'un plan décennal de développement national le 27 octobre 2005, sur lequel il a été fait rapport dans le document de travail de 2007 (publié sous la cote A/AC.109/2007/5), et qui a pour objectif de donner une vue à long terme du développement du territoire et de définir un cadre stratégique pour les activités des secteurs public et privé. Dans une conférence de presse, l'Administrateur Stanley s'est exprimé au sujet des conditions de vie difficiles qu'il avait constatées au cours d'une visite dans des îles comme la Caïque du sud ou Salt Cay, où il s'était rendu compte qu'un certain nombre de

---

<sup>7</sup> *TCI Mall – Turks and Caicos Community*, [www.tcimall.tc](http://www.tcimall.tc), 3 mars 2008; voir également [www.tcinewmedianetwork.tc/index03.html](http://www.tcinewmedianetwork.tc/index03.html).

<sup>8</sup> Voir [wiv4.wordpress.com/about-2/](http://wiv4.wordpress.com/about-2/).

personnes étaient vulnérables et négligées, les ressources étant limitées et difficilement accessibles. Il a indiqué que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires aussi rapidement que possible pour régler ces problèmes et qu'il importait d'élaborer une politique sociale pour faire face à ce type de situation.

## A. Immigration et emploi

46. La population des îles Turques et Caïques se concentre sur l'île de Providenciales. La deuxième île la plus peuplée est la Grande Turque. Une forte augmentation de l'immigration et de la croissance démographique depuis 2000 a fait passer le nombre d'habitants officiellement recensés à 36 605 en 2008, soit un accroissement d'environ 83 % depuis le dernier recensement national de 2001. Le principal employeur est le Gouvernement, qui emploie à peu près un tiers de la population active.

47. Le taux de chômage, qui était tombé à 5,4 % en 2007 grâce à un regain d'activité économique dans les domaines du bâtiment et du tourisme, a augmenté depuis, en grande partie à cause de la crise économique mondiale. Il serait de 10 % pour 2009<sup>9</sup>. Le Ministère de l'économie, de la planification et des statistiques a estimé à 20 711<sup>1</sup> personnes la main-d'œuvre des îles Turques et Caïques pour l'année 2007<sup>1</sup>.

48. Les travailleurs migrants temporaires, venant essentiellement d'Haïti et de la République dominicaine, constituent une part importante de la main-d'œuvre dans le tourisme et le bâtiment. Les Haïtiens restent, par ordre d'importance numérique, le deuxième groupe de travailleurs après les ressortissants des îles Turques et Caïques. Il est courant que les habitants se rendent d'une île à une autre à la recherche d'un emploi.

49. Certains problèmes sociaux, comme le surpeuplement, la crise du logement, l'absence d'eau courante et l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes, continuent de se poser aux travailleurs migrants, qui vivent souvent dans des camps de fortune surpeuplés<sup>10</sup>.

50. Alors que le Premier Ministre, M. Misick, a appelé l'attention sur le problème de l'immigration illégale en indiquant que, chaque semaine, 400 à 500 Haïtiens en moyenne rejoignaient les îles Turques et Caïques à bord d'embarcations, la Puissance administrative affirme qu'on ne dispose pas de statistiques fiables sur l'immigration illégale et que les chiffres seraient inférieurs à ceux estimés par le gouvernement territorial.

51. Comme indiqué précédemment, dans son rapport de juillet 2008, la Commission des affaires étrangères a recommandé au Bureau des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth d'assurer une présence régulière de la Royal Navy sur les eaux côtières des îles Turques et Caïques pour aider les patrouilles et d'envisager avec le Gouvernement haïtien d'autres mesures à prendre pour empêcher les Haïtiens qui quittent Haïti par bateau d'entrer illégalement dans le territoire<sup>3</sup>.

<sup>9</sup> CIA *World Factbook* 2009.

<sup>10</sup> Voir *tcweeklynews.com*, 8 octobre 2007, et *www.suntci.com*, 20 novembre 2007.

## B. Éducation, jeunesse et sports

52. L'enseignement sur le territoire est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 16 ans. Les îles disposent en tout de 39 écoles fréquentées par 5 257 élèves, du préscolaire à l'enseignement supérieur. Parmi elles, on dénombre 14 écoles publiques, dont 10 écoles primaires et 4 établissements secondaires. Bien que les écoles privées soient plus nombreuses que les écoles publiques, ces dernières accueillent plus d'élèves – 3 291 contre 1 966 pour les établissements privés<sup>1</sup>. Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 98 %. Celui des immigrants est nettement inférieur.

53. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il existe un « community college » (centre universitaire de premier cycle) représenté à la Grande Turque et à Providenciales, qui offre des cycles d'études (essentiellement une formation professionnelle) échelonnés sur deux ans. Le territoire a ouvert sa première école hôtelière le 6 janvier 2007. Celle-ci offre des cours spécialisés pour aider les habitants intéressés des îles Turques et Caïques à se lancer dans l'industrie touristique. Une nouvelle branche de Education for Advancement propose actuellement un enseignement à divers niveaux en matière de gestion, de finances, d'informatique, de criminologie, d'éducation, de ressources humaines, de gestion des urgences et du risque et de médias et de communications.

54. En juillet 2008, le gouvernement du territoire a annoncé que les élèves qui avaient récemment fini leurs études secondaires allaient devoir attendre que leurs bourses d'études universitaires soient approuvées, en raison des déficits budgétaires. Des dispositions ont été prises pour assurer 20 bourses au cours de l'année universitaire 2009/10. Selon les rapports publiés par les médias en novembre 2009, les difficultés financières continuaient de compromettre l'ensemble du programme de bourses d'études<sup>11</sup>.

55. Depuis janvier 2007, les citoyens des territoires d'outre-mer paient dans les universités anglaises les mêmes droits de scolarité que ceux acquittés par les étudiants britanniques<sup>12</sup>.

## C. Santé

56. Selon des informations fournies par la Puissance administrante, deux hôpitaux sont en cours de construction dans la Grande Turque (10 lits) et à Providenciales (20 lits). Ces hôpitaux, qui devraient être achevés en 2010, font partie d'un projet de partenariat public-privé et devraient fonctionner pendant 25 ans sous la direction d'Interhealth Canada (société internationale de gestion des hôpitaux) avant d'être transférés au gouvernement territorial.

57. Le réseau hospitalier public comprend actuellement le principal centre hospitalier, l'hôpital de la Grande Turque, et le dispensaire Myrtle Rigby situé à Providenciales. Il existe également neuf dispensaires communautaires répartis sur six îles : un complexe sanitaire de 30 lits à la Grande Turque et un dispensaire public à Providenciales, les Caïques du centre et du nord ayant deux dispensaires

---

<sup>11</sup> *Turks and Caicos Sun*, 18 novembre 2009.

<sup>12</sup> <http://www.fco.gov.uk>, 23 novembre 2006, Lord Triesman, Ministre des territoires d'outre-mer, huitième réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer les 21 et 22 novembre 2006.

chacune, et la Caïque du sud et Salt Cay un dispensaire chacune<sup>13</sup>. Les deux nouveaux hôpitaux doivent en principe entrer en service dans le courant de l'année 2010.

#### **D. Criminalité et justice**

58. En communiquant les statistiques relatives à la criminalité en 2009, le chef de la police des îles Turques et Caïques a indiqué que les chiffres ont augmenté de 38 % entre 2008 et 2009, cette augmentation étant attribuée essentiellement aux vols, y compris à main armée. Il a ajouté qu'un programme lancé deux ans auparavant pour encourager les détenteurs d'armes non enregistrées à rendre leurs armes n'a eu qu'un succès limité. Parallèlement, le chef adjoint de la police a annoncé que 93 % des affaires de cambriolage n'avaient pas été résolues, de même que 84 % des vols en général. Les cambriolages et autres types de vol ont représenté 52 % de tous les crimes énumérés dans les statistiques annuelles. Le chef de la police a pour sa part encouragé les citoyens à collaborer avec la police à titre volontaire et en tant que participants au programme d'assistance aux patrouilles de police<sup>14</sup>. Selon les médias, le Gouverneur aurait déclaré qu'il attendait que le Royaume-Uni lui apporte une aide dans ce domaine en envoyant des policiers expérimentés.

#### **E. Environnement**

59. Les îles Turques et Caïques ont un important héritage environnemental à protéger. Leurs zones humides sont renommées et leurs récifs coralliens, étendues intertidales, mangroves et marais abritent un ensemble unique d'animaux sauvages, de plantes, de reptiles, d'invertébrés et d'oiseaux.

60. Selon l'organisation britannique Overseas Territories Conservation Forum<sup>15</sup>, l'ensemble des zones humides de la Caïque du nord, de la Caïque du centre et de la Caïque du sud est probablement le meilleur en son genre dans les Caraïbes. Il est aussi le plus naturel des 125 sites de zones humides d'importance internationale recensés par le Gouvernement britannique au titre de la Convention de Ramsar (relative aux zones humides d'importance internationale). Selon le Forum, les zones humides de Providenciales ont subi une grave dégradation environnementale en raison du développement rapide du bâtiment et du tourisme, mais certaines parties importantes sont restées intactes grâce aux systèmes de zones protégées et de parcs nationaux. Le Forum considère l'environnement naturel encore plus menacé par les grands projets de développement envisagés sur les îles non peuplées, qui constituent le principal habitat d'espèces uniques comme l'iguane terrestre et le seul endroit pour la reproduction des tortues. Il semble que le recours à l'écotourisme soit envisagé comme un moyen d'empêcher la destruction de l'habitat naturel et de sauvegarder la biodiversité, l'héritage culturel et la beauté naturelle des îles.

61. À la suite de l'accident du cargo qui a échoué à Providenciales en causant une énorme marée noire en février 2009, le Ministère de l'environnement et des

<sup>13</sup> Kairi Consultants Limited, Main Situational Analysis Report, octobre 2006, p. 81.

<sup>14</sup> *Turks and Caicos Sun*, 1<sup>er</sup> février 2010.

<sup>15</sup> [www.ukotcf.org](http://www.ukotcf.org), consulté le 26 février 2010.

ressources côtières a décidé de lancer l'élaboration d'un projet de plan d'urgence en cas de marée noire, les îles Turques et Caïques n'étant pas préparées à ce type de catastrophes qui risqueraient d'être dévastatrices pour l'environnement naturel du territoire<sup>16</sup>.

62. Le comité chargé de l'amélioration de l'environnement des îles Turques et Caïques s'emploie à sensibiliser l'opinion publique aux questions de l'environnement et à promouvoir des activités de formation spéciale portant sur le stockage et l'élimination des déchets solides dont les conséquences directes et indirectes sont néfastes et considérables<sup>16</sup>.

## **VI. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

63. En mars 2006, les îles Turques et Caïques ont obtenu le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire a été admis comme membre associé du Comité de développement et de coopération de la Commission au début de 2008.

64. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États de la Caraïbe. Il est membre de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Selon la Puissance administrante, il cherche à resserrer les liens avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales et avec les Bahamas voisines.

65. Avec 17 autres nations des Caraïbes, les îles Turques et Caïques participent au pool d'assurance contre les catastrophes de la Banque mondiale, créé pour secourir les îles en cas de catastrophes naturelles.

66. Lors de la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer tenu à Londres les 28 et 29 octobre 2008, le gouvernement du territoire a fixé la date limite d'octobre 2009 pour faire appliquer la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur tout le territoire et pour examiner les mesures à prendre pour s'acquitter de ses obligations internationales en matière d'orientation sexuelle<sup>17</sup>.

67. On trouvera dans le document E/2006/47 des informations sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les îles Turques et Caïques, notamment sur les consultations touchant les conventions internationales sur le travail et les recommandations de l'Organisation internationale du Travail.

68. À leur demande, les îles Turques et Caïques ne sont pas assujetties à la décision relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne (quatrième partie du Traité de l'Union européenne). Les dispositions prises avec l'Union européenne en matière d'association ne s'appliquent pas aux îles Turques et Caïques, conformément au souhait du Gouvernement<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> *Turks and Caicos Sun*, février 2010.

<sup>17</sup> Voir [www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk), 30 octobre 2008.

<sup>18</sup> Commission européenne, 18 mars 2008, consulté à [http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/countries/country\\_profile.cfm?cid=tc&type=short&Ing=en](http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/countries/country_profile.cfm?cid=tc&type=short&Ing=en).

69. Les parties prenantes se sont réunies en août 2008 aux îles Turques et Caïques avec le coordonnateur d'un projet quadriennal relatif aux droits de l'homme dans les Caraïbes, mené depuis 2007 par la Commonwealth Foundation, la Commonwealth Legal Education Association et la Commonwealth Human Rights Initiative. Le projet est financé par la Puissance administrante en vue d'aider les territoires britanniques d'outre-mer à respecter les normes et obligations internationales en matière de droits de l'homme et à se doter de plans d'action à cet effet. Le projet de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme dans les territoires britanniques d'outre-mer des Caraïbes, du Pacifique et de l'Atlantique Sud a été examiné à cette occasion<sup>19</sup>. En juin 2008, une ordonnance a été mise en vigueur, portant création de la Commission des droits de l'homme des îles Turques et Caïques. Le Conseil consultatif a présenté une demande au Gouvernement britannique en vue de l'application de la Convention n° 182 de l'OIT aux îles Turques et Caïques et a accepté que les îles Turques et Caïques jouissent définitivement du droit de recours individuel prévu par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

70. La position du gouvernement du territoire concernant le statut futur des îles Turques et Caïques est examinée au chapitre II.

### **B. Position de la Puissance administrante**

71. Dans une déclaration qu'il a faite le 5 octobre 2009 devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a indiqué notamment que là où le peuple de l'un des territoires d'outre-mer administrés par son gouvernement avait choisi l'indépendance clairement et constitutionnellement, ce dernier l'aiderait à y accéder. Si au contraire le territoire souhaitait maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, il sauvegarderait le développement futur du territoire et sa sécurité continue et tiendrait des consultations politiques annuelles régulières avec lui. Il a ajouté que les constitutions des territoires régissaient leurs relations avec le Royaume-Uni, et que son gouvernement les mettait à jour régulièrement en examinant attentivement toutes les propositions de changement constitutionnel émanant des territoires. De nouvelles constitutions étaient entrées en vigueur dans plusieurs territoires depuis 2006 (voir A/C.4/ 64 /SR.2).

72. Le représentant du Royaume-Uni a également indiqué que le maintien de normes élevées d'intégrité et de gouvernance était la pierre angulaire de l'administration britannique des territoires et que le Gouvernement britannique tenait à permettre à chaque territoire de gérer ses propres affaires dans toute la mesure du possible mais que, lorsque l'évolution de la situation dans un territoire soulevait des inquiétudes ou si un territoire ne respectait pas ses obligations internationales, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire et interviendrait en tant que de besoin.

<sup>19</sup> Voir [www.caribbeannetnews.com](http://www.caribbeannetnews.com).

73. À cet égard, il a mentionné le cas des îles Turques et Caïques : en 2008, une Commission d'enquête indépendante avait signalé de graves erreurs de gestion financière et formulé plus de 60 recommandations portant sur des faiblesses systémiques, des sanctions pénales, l'intégrité publique et l'allocation, la vente et la gestion des terres. En conséquence, en août 2009, le Gouvernement britannique avait ordonné au Gouverneur des îles Turques et Caïques de suspendre le Gouvernement et le législatif, ainsi que le droit à être jugé par un jury. Cette décision n'avait pas été prise à la légère. La suspension durerait deux ans tout au plus pour permettre au Gouverneur de rétablir dans les îles la bonne gouvernance, le développement durable et une saine gestion financière, alors qu'il travaillerait dans le cadre d'une constitution intérimaire avec un conseil consultatif à l'élaboration de politiques et avec un forum consultatif, pour permettre au peuple de se faire entendre. Le Royaume-Uni avait l'intention d'organiser des élections en juillet 2011, au plus tard.

### C. Décision prise par l'Assemblée générale

74. Le 10 décembre 2009, les résolutions 64/104 A et B ont été adoptées sans avoir été mises aux voix par l'Assemblée générale, sur la base du rapport que lui avait transmis le Comité spécial<sup>20</sup> et de l'examen ultérieur de ce rapport par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/64/413). La section X de la résolution 64/104 B concerne les îles Turques et Caïques. En vertu des paragraphes du dispositif, l'Assemblée générale :

1. *Rappelle* la Constitution du territoire, qui a pris effet en 2006, et prend note de l'opinion du gouvernement précédent du territoire selon laquelle il reste largement possible de déléguer au territoire divers pouvoirs du Gouverneur afin d'obtenir une plus grande autonomie;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Prend note* avec préoccupation de la situation qui règne actuellement dans les îles Turques et Caïques et prend également note des efforts faits par la Puissance administrante pour rétablir une bonne gouvernance et une gestion financière saine dans le territoire;

4. *Demande* le rétablissement d'arrangements constitutionnels garantissant un système de démocratie représentative moyennant l'élection d'un gouvernement territorial le plus tôt possible;

5. *Se félicite* des efforts que continue de déployer le Gouvernement pour répondre à la nécessité de veiller à raffermir la cohésion sociale dans l'ensemble du territoire.

---

<sup>20</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 23 (A/64/23).